

Ça se passe à Marolles !

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPAL N°3 – Décembre 2021



L'édito du Maire



Bonjour à tous !

Ce petit mot pour vous informer des travaux prévus pour l'année à venir :

Les ralentisseurs entre l'école et la salle polyvalente ont pris du retard à la suite d'un refus de subvention. Nous présenterons le dossier à un nouvel organisme début décembre. Au niveau du département, nous avons déjà une subvention de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie de 20% sur ce dossier. Les travaux sont prévus pour la fin du Printemps.

Nous avons lancé une étude auprès de cabinet d'architectes pour rénover et isoler le bâtiment préfabriqué de l'école, le remplacement de la toiture et la modification des façades. La création d'un préau est aussi à l'étude sur le terrain à côté de la cour de récréation. Ces deux bâtiments doivent être équipés de panneaux photovoltaïques pour une production d'électricité qui profiterait à l'ensemble des locaux communaux. Les élèves de l'école pourraient être intéressés au projet afin de rendre ce bâtiment énérgivore en une structure économe en énergie. Ils sont les citoyens de demain !

Sur ce projet, nous irons chercher tout ce qui est possible en subvention auprès de différents organismes.

Une réforme de PLUI est à l'étude. Nous y travaillons pour prévoir le Marolles de demain (Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une communauté de communes (PLUI) ou d'une commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme à court et long terme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols des parcelles).

L'**Association Marolles Sport et Loisirs** anime la commune tout au long de l'année grâce à un groupe de bénévoles peu nombreux. Pour que cette association perdure, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés afin de renforcer l'équipe en place. Une tâche effectuée à plusieurs est moins contraignante...

Avec les conseillers municipaux, nous assurons le petit bricolage de la commune par souci d'économie et aussi pour le plaisir de se retrouver. L'équipe municipale, après un temps d'adaptation, a pris son rythme de croisière. Nous essayons de faire de notre mieux pour le bien de tous.

Amis lecteurs, la bibliothèque vous est ouverte ! Mme Panel serait heureuse de vous accueillir pour le prêt de livres, des bénévoles sont d'ailleurs les bienvenus pour tenir les permanences. La bibliothèque fait partie d'un réseau affilié de l'Agglomération et nous envisageons la venue d'expositions temporaires sur notre commune. Affaire à suivre... !

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne santé à tous, à bientôt pour de belles fêtes et de rencontres en notre commune.

Votre maire, Roland Edeline

***Vœux du maire le vendredi 7 janvier 2022
à 19H30 à la salle des fêtes.
Nous vous attendons masqués, mais nombreux !***

Votre conseil municipal

Mr le Maire

Roland EDELINE

Les adjoints

1ère adjointe : Karin CUADRADO

2ème adjoint : Richard DAGUIN

3ème adjointe : Tania BOUVIER

Les conseillers

François MAES

Charlotte CATHERINE

Benoit POTIRON

Charlène LEMAITRE

Agnes PILAT

Gilbert LIGNEL

Jean-Claude RUAUX

Monique BIANCHI

Chantal LEROUX

Guillaume NUTTENS

Patrice GROUSSARD

Commission Action sociale :

Roland EDELINE - Agnes PILAT - Charlène LEMAITRE - Benoit POTIRON - Charlotte CATHERINE - Gilbert LIGNEL

Commission des finances

Roland EDELINE - Richard DAGUIN - Karin CUADRADO - Tania BOUVIER - Monique BIANCHI -

Guillaume NUTTENS - Charlotte CATHERINE

Commission Appel d'Offre

Roland EDELINE - Richard DAGUIN - Jean-Claude RUAUX - Karin CUADRADO - Tania BOUVIER -

Patrice GROUSSARD - Guillaume NUTTENS - Gilbert LIGNEL

Commission Voirie - accessibilité - Bâtiments communauté

Roland EDELINE - Benoit POTIRON - Patrice GROUSSARD - Gilbert LIGNEL - Jean-Claude RUAUX -

François MAES - Agnes PILAT

Commission Urbanisme - Défense Incendie - Environnement

Roland EDELINE - Jean-Claude RUAUX - Guillaume NUTTENS - Gilbert LIGNEL - Patrice GROUSSARD -

Tania BOUVIER - Benoit POTIRON

Commission Communication

Roland EDELINE - Karin CUADRADO - Charlotte CATHERINE - Charlène LEMAITRE - Chantal LEROUX -

Monique BIANCHI - François MAES - Jean-Claude RUAUX

Commission des écoles (école, bibliothèque, cantine)

Ecole : Roland EDELINE - Charlotte CATHERINE - Gilbert LIGNEL - François MAES - Richard DAGUIN - Chantal LEROUX

Cantine : Roland EDELINE - Agnes PILAT - Charlotte CATHERINE

Commission culture

Roland EDELINE - Monique BIANCHI - Agnes PILAT - Jean-Claude RUAUX - Charlotte CATHERINE -

Charlène LEMAITRE - Benoit POTIRON

Commission Cimetière

Roland EDELINE - Karin CUADRADO

Contact Associations

Richard DAGUIN - Monique BIANCHI - Charlotte CATHERINE - Charlène LEMAITRE - Agnes PILAT - Tania BOUVIER - Chantal

LEROUX - François MAES - Benoit POTIRON

SDEC

Patrice GROUSSARD (Délégué) - Benoit POTIRON (Suppléant)

Correspondant Défense

Jean-Claude RUAUX

Vie Associative



L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Marolles a élu son nouveau bureau en septembre :

Cette année, la présidence est assurée par Mme Mélanie Briand, secondée par Mr Fabien Maille. Mme Pauline Maille se charge de la trésorerie, secondée par Mr Maxime Grisa. Enfin, Mme Charlotte Catherine s'occupe de la partie secrétariat, secondée par Mme Laetitia Pretti.

Comme chaque année, l'équipe en place est toujours très heureuse lorsque des parents viennent donner un peu de leur temps sur des animations, même de manière ponctuelle !! Depuis le précédent bulletin municipal, le COVID a malheureusement eu un effet négatif sur l'organisation de manifestations... Cependant, l'APEM reste mobilisée et se penche sur de nouvelles animations ! La première **Rando des Chocottes** du 7 novembre a trouvé son public, plus



de 50 enfants et 30 adultes tous déguisés sont venus frissonner de peur sur les chemins de la commune ! Heureusement que des friandises, du chocolat chaud et des gâteaux étaient là pour se reconforter... La bourse aux jouets organisée le même jour dans la salle des fêtes a également bien fonctionné, à l'occasion, une soixantaine de parts de paella maison ont été vendues.



Un **Marché de Noël** a eu lieu le dimanche 5 décembre, où de nombreux exposants ont pu vendre leurs créations qui seront mises sous le sapin sans aucun doute ! Même le père Noël est venu faire un petit tour....

Le dimanche 15 mai sera organisée normalement la traditionnelle journée **Marolles Kids**, journée familiale, durant laquelle des animations enfants sont proposées sur le terrain de football, autour d'un barbecue et d'une foire à tout qui remporte toujours un franc succès.

Si les conditions sanitaires futures le permettent, une grande soirée jeux, repas et ... feux d'artifice est à l'étude pour le 18 juin ! La kermesse devrait suivre le lendemain, dimanche 19 juin. N'hésitez pas à faire un tour sur la page Facebook de l'APEM : Association des Parentes d'Elèves de Marolles afin de connaître toutes les news et les dates d'évènements !

Il est bon de rappeler que les bénéfices des animations organisées servent à financer les sorties scolaires des enfants. Une enveloppe de plus de **9000 €** est reversée tous les ans à l'école par l'APEM !

Merci à tous les bénévoles qui offrent du temps, des bras et des idées ...



APEM organise son 2nd

Marché de Noël !

Dimanche 5 décembre 2021 - 10h à 18h

Salle des fêtes de Marolles

Nombreux exposants professionnels et amateurs
(réservations au 06.83.47.76.01)

Ateliers créatifs, lecture de contes, maquillage enfants

Vente de sapins, gâteaux, de vin chaud, ...

Présence du Père Noël
(de 10h30 à 12h et de 15h30 à 17h)

Venez nombreux, entrée libre !!
Les bénéfices serviront à organiser des activités pour les enfants à l'école



Ne pas jeter sur la voie publique
Mesures sanitaires selon législation en vigueur



Marolles Sports et Loisirs (MSL) a repris ses activités depuis le 7 septembre ! Les sportifs petits et grands étaient ravis de reprendre leurs loisirs, qui avaient été chamboulés l'année dernière malheureusement à cause du COVID...



Pour rappel, le mardi, la gym, ça se passe à la salle des fêtes de notre commune !

- Seniors : de 15h 30 à 16h30
- Enfants : de 17h15 à 18h15
- Ados : de 18h15 à 19h15
- Adultes : de 19h30 à 20h30

La MSL propose toujours aussi les cours de Judo, toujours dans la salle des fêtes :

- Enfants : de 18h15 à 19h15
- Adultes : de 19h15 à 20h15



Cette année, les petits footballeurs en herbe sont ravis de se retrouver sur le terrain à Marolles pour une bonne séance tous les samedis matin à 10h ! Mr Parisi forme ainsi nos futurs Hugo Lloris, Antoine Griezmann ou Paul Pogba...

Marolles Sports et Loisirs organise également (si les conditions sanitaires le permettent) des manifestations !

- Repas Judo le 19 mars
- Foire à tout le 3 avril
- Cochon grillé fin juin
- Foire à tout le 11 septembre

L'association a besoin de nouveaux membres autour de Chantal Leroux et de son équipe ! N'hésitez pas à vous rapprocher des membres actuels pour donner de votre temps, afin que perdurent les activités sportives de notre commune...

Association La Marotellerie

Après tous ces mois de solitude, le club a pu reprendre les activités du jeudi depuis le 9 septembre malgré le peu de participants.

Le 24 novembre a été l'occasion de nous retrouver pour une sortie organisée par les autocars LEMONNIER à Tinchebray (61) où nous avons profité d'un spectacle de revue accompagné d'un délicieux déjeuner.

Nous avons également eu le plaisir de nous retrouver tous ensemble pour le gouter de Noël qui s'est déroulé le 2 décembre dans la grande salle de la salle polyvalente.



Deux superbes moments comme nous les aimons, dont nous avons pleinement profité dans la joie et la bonne humeur et qui nous ont fait oublier un temps, l'isolement dû au COVID.



Après l'assemblée générale qui devrait se dérouler en Février, nous reprendrons toutes les activités habituelles (coincée, journée de la forme, loto etc...) En attendant ces agréables moments de convivialité, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année !

Agnès P.



Chaque association de notre commune bénéficie d'une **subvention municipale annuelle**, ce qui permet de redémarrer chaque année avec un peu plus de trésorerie. Néanmoins, si nous voulons que les activités perdurent et ce dans chaque association, il est bon de se rappeler que les choses ne se font pas seules et que chaque personne qui consacre un peu de son temps ou qui participe aux manifestations, sport, lotos, sorties... est précieuse ! Faisons vivre Marolles, participons à cette vie associative !

2021 : année de pandémie mais

pas que !...



L'année 2021 s'achève. Une année hors du commun comme le fut 2020. Nous avons dû faire face à une situation jamais connue auparavant.

A Marolles, comme dans toutes les communes de France des mariages ont été célébrés, des foyers ont eu l'immense joie d'accueillir un nouvel enfant et malheureusement d'autres foyers ont perdu un être cher.

Mais à Marolles, malgré tout beaucoup de choses se sont passées et ont animé notre commune !

Nos associations ont vraiment contribué à l'animation de notre village, toujours dans le respect des mesures (barrières) pendant toute cette longue période de confinements et de couvre-feux de ce début d'année.

Le conseil municipal a organisé au début du printemps une randonnée familiale incluant le ramassage des déchets le long des chemins permettant ainsi aux Marollais un moment de convivialité en toute sécurité.

Cet été, le cirque Montana s'est de nouveau installé sur notre stade le temps d'une représentation après quelques années d'absence pour la plus grande joie des enfants !

Notre église, elle aussi, a participé à sa façon à l'animation de la commune !

En effet, un matin, notre maire a retrouvé la grande aiguille sur le sol ! Cette aiguille qui d'ailleurs paraît toute petite lorsqu'elle est accrochée mais qui en réalité mesure 66 cm. Pendant quelques temps notre horloge a eu une drôle de tête mais depuis début octobre elle s'est refait une beauté et a retrouvé son joli visage !

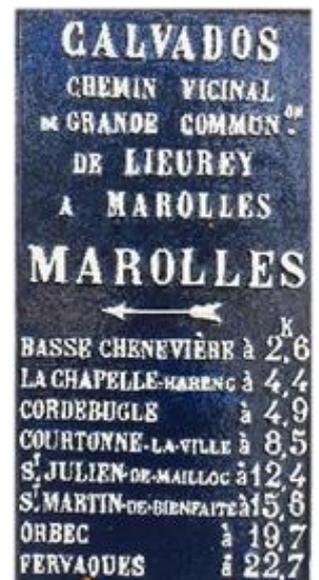
Agnès et Séverine ont garni les jardinières de la commune de jolies compositions florales afin d'égayer et de colorer notre village et Michel a repeint la plaque de cocher accrochée dans le bourg, sans oublier Hélène, qui s'est occupée de l'arrosage.

Notre maire Roland est devenu depuis le 01 septembre dernier un jeune et dynamique retraité heureux de pouvoir se consacrer davantage à notre commune et de reprendre son sport préféré le vélo !

Alors bientôt, il partira de bon matin, il partira sur les chemins.... de Marolles, à bicyclette, comme dans la chanson d'Yves Montand ! Peut-être l'entendrez-vous fredonner ou siffloter cet air lorsqu'il passera devant chez vous !

Voilà, voilà quelques exemples parmi tant d'autres d'une année de pandémie à Marolles.

Force est de constater que malgré tout beaucoup de choses s'y sont passées et que notre village est resté vivant grâce à la volonté de ses habitants alors merci à eux ... merci à vous !!



Vie Communale et infos diverses...



Le jeudi 7 octobre, nous avons eu la visite de notre député, Monsieur Christophe Blanchet, venu discuter avec Mr le maire et une partie de son conseil municipal, autour d'un café citoyen. A cette occasion, un échange constructif sur la réalité de la vie quotidienne des petites communes et de leur gestion a été observé.



Comme vous le savez peut-être, l'école de Firfol a fermé ses portes, malheureusement comme beaucoup d'autres écoles rurales... Nous avons pu accueillir ainsi au sein de notre établissement quelques nouveaux élèves, bienvenue à eux ! La municipalité de Marolles a eu, à cette occasion, l'opportunité d'acheter du mobilier et du matériel pédagogique, pour un tarif préférentiel total de 660€ :

- 33 chaises
- 7 tables doubles
- 6 tables simples
- 1 panneau de basket



Par ailleurs, l'école de Firfol nous a très gentiment offert des livres et divers jeux pédagogiques, nous les en remercions chaleureusement !



Infos Eglise :

Il n'y aura pas cette année de messe de Noël à Marolles. En revanche, la paroisse dont notre commune dépend, Notre Dame des Vallons est très active et invite les fidèles à se rendre à Moyaux le 24 décembre. Rappelons que notre église est ouverte quelques jours par semaine ou sur demande.



NOËL 2021

« La Lumière a resplendi »



Vendredi 24 décembre
VEILLEE & MESSE
DE LA NUIT DE NOËL
17h30 | Moyaux

Samedi 25 décembre
MESSE DU JOUR DE NOËL
11h | Blangy le Château



RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES
Dans la joie de nous rassembler, prenons soin les uns des autres !

Infos propreté :



Rappelons-nous que la Nature n'est pas une poubelle... alors pour elle, pour les agents chargés du ramassage et pour rester en bon termes avec ses propres voisins, il est bon de s'entraîner à toujours bien viser !

Merci de respecter les lieux de collecte, de les utiliser à bon escient (en faisant attention aux consignes de tri...) mais **sans modération** !

Sur le parking de la salle des fêtes vous trouverez également deux conteneurs à verre, un pour le papier et un pour la collecte de vêtements ! **LE DEPOT DE CARTONS EST INTERDIT. ILS DOIVENT ETRE DEPOSES EN DECHETTERIE.**

Pour la loi, qu'est-ce qu'un déchet ?

Le déchet se définit comme toute substance ou tout objet ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait, ou dont il a l'intention ou l'obligation de le faire. De ce fait, sont considérés comme des déchets sauvages ceux abandonnés de manière inadéquate, volontairement ou par négligence dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés, avec ou sans le consentement du propriétaire.

Tous les dépôts de déchets ne respectant pas les conditions de remise réglementairement fixées peuvent être sanctionnés. À titre d'exemple, déposer un sac poubelle dans un container de déchets en verre, peut exposer, à l'instar d'un dépôt de déchets devant les grilles d'une déchetterie, au **paiement d'une amende forfaitaire** de 35 € (75 € si elle n'est pas payée dans les 45 jours) et, faute de paiement, à une amende pouvant aller jusqu'à 150 €.

Selon le type déchet et la façon dont il est sauvagement déposé, le détenteur ou producteur de celui-ci peut être sanctionné, soit par une **contravention allant de la 1^{re} à la 4^e classe**, soit d'une peine d'emprisonnement de deux ans, accompagnée d'une amende de 75 000 €.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Comme à l'accoutumée, la commune a rendu hommage aux soldats qui se sont battus pour la France et qui ont permis à notre nation de redevenir un pays libre.

Une gerbe a donc été déposée au monument, en présence de quelques anciens combattants, des maires des communes environnantes, d'une grande partie du conseil municipal et, ne l'oublions pas, de Jean Claude JEHANNE qui, comme à son habitude, a donné le ton pour entonner la Marseillaise.



Pour cette année 2021, nous avons également eu le plaisir d'accueillir Katarina Labigne, jeune volontaire en SNU (Service National Universel) -SDJES Calvados et qui réside dans notre commune. C'est à elle qu'est revenu l'honneur de déposer une gerbe sur la tombe du soldat COOK, tombé en 1940 et qui repose dans le cimetière de Marolles (nous lui avons rendu hommage dans le précédent bulletin).



Dépose de la gerbe



La minute de silence



Le dimanche 28 novembre, la **Compagnie du Gros Nez Rouge** a pris résidence sur le terrain de foot de Marolles, pour la plus grande joie des petits et des grands !



Nos élèves ont pu découvrir les Arts du Cirque et profiter durant une semaine des enseignements de Dominique, Nicolas et Pierre entre autres !

Grâce aux fonds de l'APEM et à l'investissement personnel de l'équipe enseignante, rassemblée autour de Mme Deroose-Debas, chaque classe s'est formée tantôt au jonglage, tantôt aux acrobaties, tantôt aux clowneries diverses.... Chacun y a trouvé son compte et s'est découvert des talents cachés ! Deux représentations ont été données, une le 30 novembre et celle des enfants le 3 décembre.

Comme à l'accoutumée, le 27 novembre, nous avons décoré et illuminé le centre bourg de notre commune afin de participer à l'esprit magique de Noël ! Un grand merci aux pépinières Ramette qui ont de nouveau cette année offert le sapin qui orne la place de la mairie.





CONSTRUIRE SA MAISON

QUELLE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME DÉPOSER ?

Tout projet de construction ou de modification d'une construction existante est soumis à déclaration mais il existe toutefois quelques exceptions.

En fonction du projet, un **permis de construire (PC)** ou une **déclaration préalable de travaux (DP)** peuvent être demandés.

Soumis ou non à déclaration, tous les projets sont tenus de respecter les règles d'urbanisme qui s'imposent sur le secteur (PLU, POS...).

Les différents tableaux ci-dessous vous guideront vers la bonne déclaration.

Construction nouvelle

Création $\leq 5 \text{ m}^2$ (emprise au sol et surface de plancher)	Hors zone protégée	Hauteur $\leq 12 \text{ m}$	Pas d'autorisation
		Hauteur $> 12 \text{ m}$	DP
	En zone protégée	Hauteur $\leq 12 \text{ m}$	DP
		Hauteur $> 12 \text{ m}$	PC
Création entre 5 m^2 et 20 m^2 (emprise au sol ou surface de plancher)		Hauteur $\leq 12 \text{ m}$	DP
		Hauteur $> 12 \text{ m}$	PC

Extension de construction existante

Création $\leq 5 \text{ m}^2$ (emprise au sol et surface de plancher) sans modification de l'aspect extérieur			Pas d'autorisation
Création $> 5 \text{ m}^2$ et $\leq 20 \text{ m}^2$ (emprise au sol ou surface de plancher)			DP
Création $> 20 \text{ m}^2$ et $\leq 40 \text{ m}^2$ (emprise au sol ou surface de plancher)	Hors zone U d'un PLU, POS ou PSMV		PC
	En zone U d'un PLU, POS ou PSMV	Surface de plancher totale après travaux $< 150 \text{ m}^2$	DP
		Surface de plancher totale après travaux $> 150 \text{ m}^2$	PC
Création $\geq 40 \text{ m}^2$ (emprise au sol ou surface plancher)			PC

Transformation de surfaces closes et couvertes ne constituant pas de surface de plancher en locaux constituant de la surface de plancher (ex : garage en pièce à vivre)

Transformation $\geq 5 \text{ m}^2$		DP
Transformation entre 20 m^2 et 40 m^2	Hors zone U d'un PLU	PC
	En zone U d'un PLU	DP
Transformation $\geq 40 \text{ m}^2$		PC

Travaux sur une construction existante

Entretien et réparation ordinaire		Pas d'autorisation
Ravalement (sans modification d'aspect extérieur)	Hors zone protégée	Pas d'autorisation
	Hors zone protégée mais autorisation exigée par la mairie	DP
	En zone protégée	DP
	Sur un immeuble protégé	DP
Modification aspect extérieur		DP
Travaux intérieurs sur immeuble protégé par un PSMV		DP
Travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des Monuments Historiques		PC
Travaux ayant pour effet de supprimer ou modifier un élément présentant un intérêt par le PLU ou par délibération du conseil municipal		DP

Changement de destination

Changement de destination partiel ou total	Sans modification de la structure porteuse ou de la façade	DP
	Avec modification de la structure porteuse ou de la façade	PC

Reconstruction à l'identique

Reconstruction d'un bâtiment démolé depuis moins de 10 ans si les règles d'urbanisme le permettent	PC
--	-----------

Piscine

Toutes piscines ≤ 10 m²	Hors zone protégée	Pas d'autorisation	
	En zone protégée	DP	
Piscine hors-sol > 10 m² et ≤ 100 m² non couvertes ou dont la couverture ≤ 1,80 m de hauteur	Hors zone protégée	Moins de 3 mois dans l'année	Pas d'autorisation
		Plus de 3 mois dans l'année	DP
	En zone protégée		DP
Construction d'un bassin > 10 m² et ≤ 100 m²	Non couverte	DP	
	Couverture fixe ou mobile d'une hauteur inférieure ou égale à 1,80 m	DP	
Toutes piscines couvertes dont la couverture > 1,80 m de hauteur		PC	
Toutes piscines au bassin > 100 m²		PC	

Clôture

Réalisation ou modification d'une clôture / portail (cas général)		Pas d'autorisation
Réalisation ou modification d'une clôture / portail (cas particuliers)	Autorisation exigée par la mairie par délibération	DP
	En zone protégée	DP

Mur

Mur hauteur < 2 m (hors clôtures)	Hors zone protégée	Pas d'autorisation
	En zone protégée	DP
Mur de soutènement	Cas général	Pas d'autorisation
	Autorisation exigée par la mairie par délibération	DP
Mur hauteur ≥ 2 m		DP

Quelques précisions :

Les définitions et méthodes de mesures de l'**emprise au sol** et de la **surface de plancher** sont expliquées à travers la fiche pratique "Calculer les surfaces".

Changement de destination

Modification de l'affectation d'un espace avec ou sans travaux.

Le Code de l'urbanisme indique 5 catégories de destination :

- / Exploitation agricole et forestière,
- / Habitation,
- / Commerce et activité de services,
- / Équipements d'intérêt collectif et services publics,
- / Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires.

Modification d'aspect extérieur

- / Création d'une ouverture,
- / Changement de porte ou fenêtre,
- / Changement de volets,
- / Changement de couverture,
- / Changement de matériaux et/ou d'aspect de façade,
- / Etc.

Ravalement

Travaux de remise en état de façade sans changement des composantes et d'aspect de la façade.

Zone protégée

- / Site patrimonial remarquable,
- / Abords des monuments historiques,
- / Site classé ou en instance de classement,
- / Réserve naturelle,
- / Cœurs de parc nationaux (ou futurs parcs nationaux)

RÉFÉRENCES

/ **Notice explicative pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable**

/ cerfa n°51434#08

/ **Code de l'urbanisme :**

/ articles L.421-1 et suivants ;

/ articles R.421-1 et suivants

Elections à venir

Calendrier électoral 2022 :

Dates de l'élection présidentielle et des législatives (Le vote se déroulera à la mairie)



L'élection du Président de la République se déroulera :

- ***le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour***
- ***le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour***

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct par les électeurs français lors de l'élection présidentielle. Son mandat dure 5 ans et est renouvelable 1 fois. Pour être élu, le candidat doit obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés : Ensemble des bulletins de vote déposés dans l'urne, déduction faite des votes blancs (absence de bulletin de vote ou bulletin de vote sans indication) et des votes nuls (bulletins de vote déchirés ou annotés). Si aucun candidat n'est élu lors du 1^{er} tour, les 2 candidats arrivés en tête sont autorisés à se présenter au 2^d tour, qui a lieu 2 semaines après.

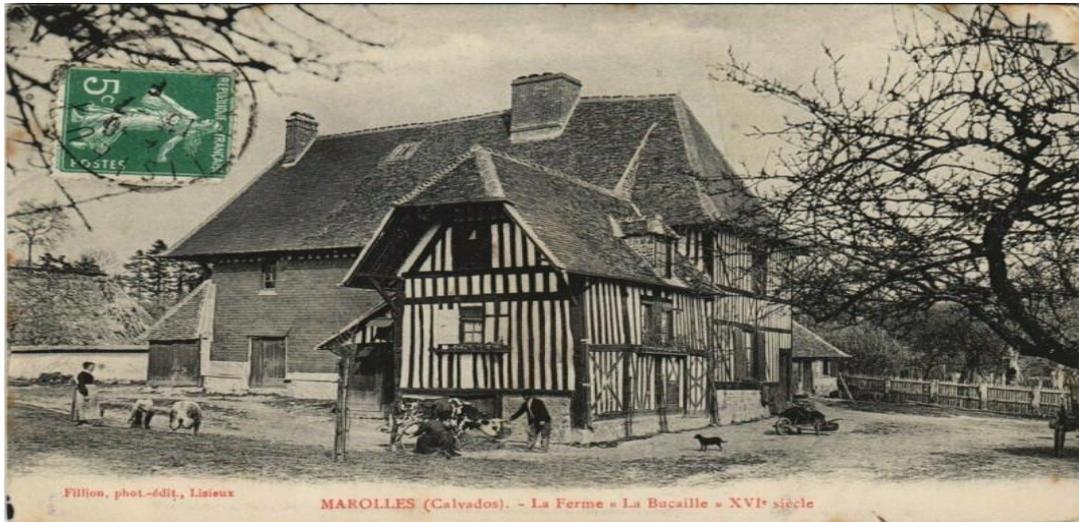
Les élections législatives se dérouleront :

Les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Les élections législatives servent à élire les députés. Ils sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à 2 tours.

Un peu d'histoire...

FERME OU MANOIR DE LA BUCAILLE



Le Manoir de la Bucaille doit peut-être son nom à J.B. Bucaille, notaire en la Vicomté d'Orbec dans le 2^{ème} tiers du XVIII^e siècle. La demeure fut pendant longtemps une ferme qui dépendait du château de St Germain tout proche.

C'est une longue construction édifiée entièrement en pans de bois sur 2 niveaux. La partie la plus ancienne remonte à la fin du XV^e ou au début du XVIII^e siècle. A l'intérieur, 2 cheminées monumentales placées dos à dos séparent les 2 pièces principales du rez-de-chaussée. Entre le corps de cheminées et le mur de façade, un très vieil escalier en colimaçon aux marches de chêne grossièrement équarries grimpe à l'étage.

La ferme a été inscrite au titre des monuments historiques en avril 1931. Vous pouvez l'apercevoir à l'intersection de la route du Château et la route de Courtonne.

Il n'existe guère de documentation historique quant à l'origine de cette construction.

Faut-il voir dans la grande galerie qui s'ouvre sur la façade principale du Manoir de la Bucaille, un espace prévu pour exposer les malades au grand air, comme ce fut certainement le cas au Manoir des Mathurins à OUILLY-le Vicomte ?

Toujours est-il que le patronage de Marolles appartenait aux religieux Mathurins de Lisieux. On pense que ce sont eux qui percevaient ici la dîme.

De nos jours :



Nos artisans et commerçants

Bâtiments	MPA CONSTRUCTIONS	334 Route de Courtonne	
Carreleur	CARRELEX	1326 Rte de Canteloup	06 40 78 34 82
Charpente	RIQUIER Jean-Pierre	1128 route de la Paquine	02 31 62 59 32
Charpente	DUVAL Yves	617 route de la Paquine	02 31 62 60 13
Coiffeuse à domicile	DE MECHEs AVEC SYLVIE		06 37 58 80 18
Couverture/charpente	EURL CCIP	36 chemin des Bosquets	02 31 63 03 85
Electricité	SARL LEGUEN	836 route de Courtonne	06 75 93 07 53
Energies renouvelables	R.T. E	453 route de Paris	02 31 48 32 54
Equipement cheval	EQUIP'HORSE	437 route de Paris	02 31 63 68 65
Mécanique agricole	RUAUX AGRI	Route de Paris	02 31 48 32 55
Motoculture/bricolage	ESPACE EMERAUDE	433 route de Paris	02 31 48 32 32
Multi-services	GOSSELIN Éric	route de Fumichon	02 31 63 48 16
Paysagiste	CLAIRET Sébastien	1455 chemin St Pierre	02 31 32 03 93
Paysagiste	COULIBEUF-DELAUNAY	chemin du Tourniquet	
Paysagiste	LCD PAYSAGE	139 chemin du Tourniquet	06 03 58 72 20
Peinture d'art	Ours Malin	489 route de Courtonne	02 31 31 73 85
Peinture bâtiment	ROCHE Christophe	6 route de Paris	06 25 50 89 12
Pépinières	RAMETTE et fils	RD 613 - Les Argillers	02 31 48 64 50
Plomberie/chauffage	GROSO Frédéric	424 chemin St Pierre	06 14 28 13 54
Terrassement	JOUSSET TP	986 route de Canteloup	06 82 92 30 97
Travaux agricoles	PREVOST Gaétan	1235 route de la Chapelle Hareng	

Et pour finir...

La recette fétiche de Charlotte : la Tarte Tatin...

Le Mythe : *La légende raconte que les sœurs Tatin, propriétaires d'un hôtel-restaurant à Lamotte-Beuvron l'auraient inventée accidentellement. Une des sœurs, en voulant réaliser une tarte aux pommes, aurait oublié de mettre la pâte et l'aurait rajoutée par-dessus au cours de la cuisson.*

Une autre version de la légende raconte que Stéphanie Tatin l'aurait renversée à la sortie du four. Voulant rattraper son erreur, elle aurait ramassé la tarte et l'aurait servie à l'envers.

D'après le Grand Larousse Gastronomique, il s'agit bel et bien d'une légende. En effet si la tarte Tatin a été démocratisée par les sœurs Tatin à la fin du XIXème siècle dans leur restaurant de Lamotte-Beuvron, elle n'a jamais été le résultat d'une erreur. Les sœurs Tatin n'étant à priori ni maladroit, ni têtes-en-l'air, mais plutôt les gestionnaires chevronnées d'un établissement de bonne réputation.

Cette tarte renversée aux pommes, devenue tarte Tatin, est en réalité le dérivé d'une vieille spécialité solognote aux pommes ou aux poires. Elle existait depuis fort longtemps, et la recette se transmettait de mère en fille. Elle a ensuite été popularisée par les sœurs Tatin dans leur hôtel-restaurant.

Pour 6 à 8 personnes : *il vous faut environ 2 kg de bonnes pommes de type Boskoop ou Grise du Canada, 300g de sucre en poudre, 60g de beurre et 1 pâte brisée (200g de farine, 100g de beurre pommade, 1 pincée de sel et 2 ou 3 cuillères d'eau, à juger en fonction de la consistance de la pâte...)*

° *Faites chauffer votre four à 180°C.*

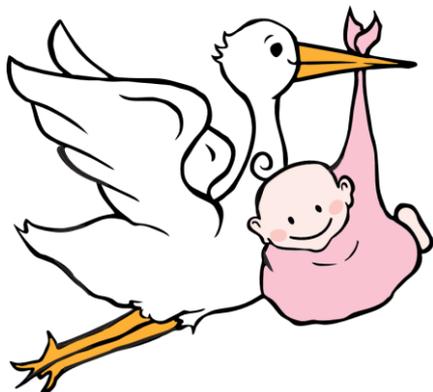
° *Commencez par faire votre pâte brisée car il faut qu'elle repose 15 minutes au frigo avant de l'étaler. Pour ce faire, mettez les 200g de farine dans un cul de poule et coupez vos 100g de beurre pommade (c'est-à-dire à température ambiante) en petits morceaux. Ajoutez une pincée de sel. Pétrissez doucement afin de bien incorporer le beurre à la farine. Lorsque vous ne verrez plus le beurre apparaitre, versez doucement 1 cuillère d'eau, puis 2 ou même 3 si vous trouvez la pâte trop sèche. Elle ne doit pas coller aux doigts ni s'émietter ! Formez une boule et réservez-là dans un film alimentaire au frigo.*

° *Epluchez vos pommes et évidez-les. Coupez-les en 2 seulement. Répartissez le sucre dans un moule à manqué métallique de 8 personnes. Sur le gaz, laissez se faire le caramel à sec tout doucement (cela prend quelques minutes) sans le remuer. Il faut attendre que le caramel soit d'un brun léger. Eteignez le gaz et mettez 30g de beurre coupé en morceaux dans le caramel. Répartissez vos pommes côté bombé vers le fond du moule pour une jolie présentation. Comblez les trous avec des morceaux si besoin. Vous devez avoir une belle épaisseur de pommes ! répartissez vos 30g de beurre restant sur ces pommes. Etalez la pâte brisée sur un plan de travail fariné puis abaissez-là sur vos pommes. Il faut « border » les fruits en rabattant la pâte contre le moule, afin de créer un « trottoir » lorsque vous démoulez votre tarte...*

° *Mettez votre tarte en cuisson pendant 40 minutes environ. Laissez-là refroidir mais pas trop ! Tiède, elle se démoulera parfaitement et vous pourrez la déguster avec une boule de glace vanille ou une crème anglaise. Mon péché mignon ??... Une cuillère de crème fraîche entière fermière qui fond dessus... Mais chut !!! il paraît que ça n'est pas très... léger !*



Etat civil



Bienvenue aux nouveaux bébés !

Louis AUBREE le 24/05/2021

Freya GRANDIDIER le 30/07/2021

Jade LEPRETRE le 01/10/2021

Antoine MARTEL le 25/10/2021

Nos félicitations et nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés !!

LEMAITRE Charlène et LEGUEN Romain le 12/06/2021

LEFRANC Corinne et MOISSON Sébastien le 07/08/2021



Nos sincères condoléances aux familles dans la peine...

Jacqueline JEHANNE le 14/05/2021

Jean Claude LELIEVRE le 02/06/2021

Alain CARTERON le 13/08/2021

Michel CRENAIS le 03/10/2021



LES SERVICES DE LA MAIRIE :

Tel 02-31-63-64-28

Mairie.marolles14@orange.fr

<http://www.marolles14>

Facebook : Mairie de Marolles

PERMANENCES :

Mardi de 16h à 18h

Jeudi de 17h à 19h

1^{er} Samedi de chaque mois de 10h à 12h

Borne de recharge de véhicule électrique : **MobiSDEC Charging Station**, 3 route de la Fontaine St Martin
(Parking de la mairie, ouvert 24h/24h)



Ce journal d'informations est réalisé par la commission Communication.

Tirage à 400 ex. Lexo imprimerie – 14100 Lisieux

- Ne pas jeter sur la voie publique -